

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-354

présenté par

Mme Kuster, Mme Genevard et M. de Ganay

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chambres de commerce et d'industrie sont des acteurs de la vie économique de proximité. Alors que notre pays a traversé une crise économique sans précédent par son intensité, elles sont des acteurs essentiels de la vie économique locale.

Pourtant, en privant les CCI de 100 millions d'euros, ce projet de loi de finances prend le risque d'empêcher une application du plan de relance au plus près des besoins et réalités des territoires. En l'état ce sont jusqu'à 1 800 collaborateurs dans les CCI qui pourraient se retrouver licenciés et qui ne participeraient pas à l'accompagnement des entreprises qui en ont cruellement besoin.

L'efficacité de la relance dépendra de ces relais auprès des TPE-PME que sont les CCI. Ainsi, le gouvernement semble décidé à sacrifier ce maillage fin des territoires alors même qu'il pourrait servir de levier de déploiement du plan de relance.

Cet amendement supprime la réduction de 100 millions d'euros des ressources affectées aux CCI.